

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE REICHSTETT

Tarifs du centre de loisirs - Année 2026/2027

Hors commune

4b avenue Hay 67116 Reichstett Tél : 03 88 81 87 42

Les tarifs du centre de loisirs sont modulés en fonction du Quotient Familial calculé par la CAF ou si vous n'êtes pas allocataire des derniers revenus imposables

Les places seront attribuées en priorité aux enfants dont les familles répondent aux quatre critères suivant :

- Paiement des factures antérieures - résidence des parents à Reichstett - activité professionnelle des deux parents à temps plein - inscriptions fixes ou forfaitaires

Les dossiers qui ne répondent pas à tous les critères seront étudiés par une commission.

Pour l'inscription, il faut déposer le dossier complet avec des photocopies des documents ci-dessous:

la fiche d'inscription 2026/2027 complétée, la fiche santé 2026 2027 complétée, un justificatif de travail pour chaque parent, un justificatif de domicile, une attestation récente de la Caf précisant le QF, le livret de famille

Tout dossier d'inscription incomplet sera rejeté

Forfaits mensuels :

calculés sur dix mois, ils sont souscrits pour l'année scolaire entière.

Les changements de forfaits ne sont pas possibles en cours d'année sauf circonstances exceptionnelles.

Des forfaits à la semaine sont mis en place pour les vacances.

Les forfaits ne comprennent pas le prix du repas

Les changements de grille de quotient familial pourront se faire uniquement trimestriellement et avec les justificatifs de modification des revenus

Accueil périscolaire

Quotient familial pour les personnes n'habitant pas la commune

Forfaits périscolaire

	QF: 0 à 457	QF: 458 à 686	QF: 687 à 914	QF: 915 à 1175	QF: 1176 à 1450	QF: 1451 à 1748	QF: 1749 et +
F1 - midi soir maternelle	132,97	148,17	166,84	186,76	199,51	220,23	229,38
F2 - midi soir primaire	125,50	139,83	157,43	176,25	188,28	207,80	216,48
F3 -midi maternelle	96,39	106,79	120,95	135,39	144,63	159,64	166,28
F4 - midi primaire	78,90	87,93	98,99	110,83	118,38	130,67	136,12
F5 - soir maternelle	90,14	100,47	107,97	120,89	123,50	136,32	142,00
F6 - soir primaire	78,04	87,66	93,45	104,64	106,90	118,00	122,91

Forfaits des mercredis du mois

	QF: 0 à 457	QF: 458 à 686	QF: 687 à 914	QF: 915 à 1175	QF: 1176 à 1450	QF: 1451 à 1748	QF: 1749 et +
Les 1/2 mercredis (préciser matin ou a-midi)	24,04	26,81	29,10	32,24	32,94	36,36	37,86
Les mercredis à la journée	48,07	53,61	58,21	64,48	65,87	72,72	75,74

REÇU EN PREFECTURE

Le 19/02/2026

Appix - at vos adresses F. Boyaltes.com

99_DE-007-20070606-2026/0212-2026_02_14

Accueil forfaitaire pour la semaine de vacances

forfait semaine de vacances	77,90	86,80	93,30	104,45	106,71	117,79	122,70
-----------------------------	-------	-------	-------	--------	--------	--------	--------

Occasionnels

Inscription à la carte sur planning à remettre une semaine avant
ou inscription répétitive tout au long de l'année (exemple : tous les lundis à 16 heures)
les désistements ne seront pas remboursés sauf sur présentation d'un certificat médical
chaque heure périscolaire entamée est due en totalité.

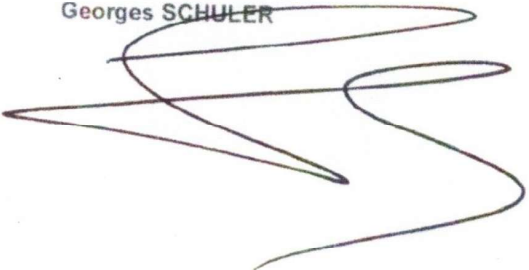
	QF: 0 à 457	QF: 458 à 686	QF: 687 à 914	QF: 915 à 1175	QF: 1176 à 1450	QF: 1451 à 1748	QF: 1749 et +
1 heure en périscolaire	3,21	3,57	4,03	4,51	4,83	5,33	5,78
la journée de 7h30 à 18h30	15,61	17,40	18,69	20,93	21,36	23,60	24,58
1/2 Journée (mercredi ou vacances)	7,82	8,70	9,35	10,48	10,69	11,83	12,31

Repas ou pique-nique:

5,37

L'annulation d'un repas doit être faite au plus tard la veille avant 9h (jour ouvré uniquement)

Pour extrait conforme
au registre des délibérations du CCAS
Le Président du CCAS
Georges SCHULER



2e secrétaire



Marie-Paula STIEBER

REÇU EN PREFECTURE
Le 19/02/2026
Application agréée e-legislation
93_DE-067-266700806-20260212-2026_02_04-